

Séjour en Aveyron
Les Hauts de Najac
Du 29/09 au 06/10/2018



Bulletin d'inscription

A remettre
à la Communauté de Communes
du Territoire de Lunéville à Baccarat
(à l'attention de Mme TEKIELI Sophie)

Avant le 9 mai 2018

Rappel : l'organisation du séjour est soumise à l'inscription de 30 personnes minimum. En deçà de ce nombre, le séjour n'aura pas lieu.
Les inscriptions seront enregistrées par ordre d'arrivée dans la limite de 110 places.

***Séjour uniquement pour les habitants des 43 communes
du territoire de la CCTLB***

ELIGIBILITE

2 offres tarifaires sont possibles en fonction des critères d'éligibilité qui suivent :

Peuvent être bénéficiaires de l'offre à 215 €, dans la limite des places disponibles et selon l'ordre des réservations reçues (hors assurance, frais de transport et taxes) :

- Les personnes de plus de 60 ans (**attention, il faut avoir 60 ans à la date du départ du séjour, soit le 29 septembre 2018**), dont la ligne «**Impôt sur le revenu net avant correction**» de l'avis d'imposition est d'un montant inférieur ou égal à 61 euros (avis d'imposition 2017),
- Les conjoints de personnes de plus de 60 ans, non imposables (même si le conjoint à moins de 60 ans),
- Les personnes de plus de 55 ans en situation de handicap et non imposables,
- Les personnes accompagnant les personnes en situation de handicap, sans condition.
- Ne pas avoir déjà bénéficié d'une aide « Seniors en Vacances » de l'ANCV sur une même année civile.

Peuvent bénéficier de l'offre à 375 € (hors assurance, frais de transport et taxes) :

- Les personnes de plus de 60 ans à la date du départ,
- Etre retraité ou sans emploi

IDENTITE

Nom Prénom :

Demeurant :

.....

.....

Téléphone :

Date de naissance :

Joindre une photocopie de la carte d'identité en cours de validité

Situation : retraité sans activité professionnelle
 Non-imposable ou imposition **inférieur à 61 euros** – joindre **une photocopie de l'avis d'imposition** (*sur la fiche d'imposition, se référer à la ligne 14 portant sur l'impôt sur les revenus soumis au barème dont il convient de déduire la décote éventuelle*)

Je demande mon inscription pour le séjour proposé dans le cadre du programme « Séniors en Vacances 2018 ».

Je demande l'inscription de mon conjoint(e)/concubin(e)

Nom prénom :

Date de naissance :

Assurance annulation et rapatriement

L'assurance annulation/rapatriement **obligatoire de 3,5 %** est au tarif de 13,12 €.

Cette assurance permet de bénéficier :

- du remboursement du séjour (hors coût du transport) en cas d'annulation justifiée par un certificat médical ou de force majeure, quelque soit le moment de l'annulation
- du rapatriement en cas d'hospitalisation.

Transport

Le transport s'effectuera en bus tout confort (Le coût du transport sera de 100 € maximum / tarif dégressif en fonction du nombre d'inscrits).

Je prendrai le départ de :

Lunéville

Baccarat

Restauration

Mon état de santé nécessite un régime alimentaire particulier :

Oui

Dans ce cas, préciser lequel :

Non

Hébergement

Je désire être hébergé(e) :

En chambre double (sanitaires privatifs)

Avec Mme ou M

En chambre individuelle (dans la limite des places disponibles, supplément de 77,00 €/personne pour la durée du séjour)

Païement du séjour et transport

La taxe de séjour en vigueur est payée directement par chaque participant en même temps que le séjour (0,70 € par nuit, soit 4.90 € pour la durée du séjour).

Prestation	Coût en €	Nombre de personne	Total en €
Séjour pour bénéficiaire de l'ANCV	215 €		
Séjour pour non bénéficiaire de l'ANCV	375 €		
Taxe de séjour obligatoire	4,90 €		
Supplément chambre individuelle	Soit 77,00 / séjour		
Supplément pour entretien quotidien des chambres	5,70 € / nuit / personne		
Assurance obligatoire « annulation/rapatriement »	13,12€		
		TOTAL	
Encaissement de 50 % à partir du 5 juillet 2018		Sous total 1	
Encaissement de 50 % à partir du 28 septembre 2018		Sous total 2	

Transport * (montant maximum). Sera recalculé en fonction du nombre d'inscrits	100 €	X	X
Encaissement à partir du 28 septembre 2018			
	TOTAL GLOBAL		

* Le coût définitif du transport ne peut être déterminé à ce jour. Le montant de 100 € est calculé sur la base de 30 personnes (nombre minimum de personnes pour l'organisation du séjour). Le tarif sera dégressif en fonction du nombre d'inscrits.

Le règlement s'effectuera en 3 fois :

- un premier lors de l'inscription concernant 50 % des frais de séjour et d'assurance
- un second lors de l'inscription concernant 50 % des frais de séjour et d'assurance, mais qui sera encaissé au moment du départ pour le séjour.
- un troisième pour le transport (sera demandé à la clôture des inscriptions).

Je joins le règlement concernant **les frais de séjour** par chèque bancaire ou postal à l'ordre du TRESOR PUBLIC

D'un montant total de€. (Montant inscrit-en sous total 1)

D'un montant total de€. (Montant inscrit-en sous total 2)

En cas d'annulation du séjour du fait du manque de participants en date du 1^{er} mai, les chèques seront rendus aux personnes inscrites. Il en sera de même pour les personnes n'ayant pu être retenues au-delà du quota initial de 110 participants.

Fait le..... à.....

Signature :